



Relance paiement au bout d'un an

Par **andrea95**, le **09/05/2015** à **23:50**

Bonjour,rnrnalors moi c'est sur 2 sujetsrnrnj'ai consulté un voyant par téléphone, je devais débiter pour 1 euro la consultation de 10 min et je me suis retrouvé a payer pour 78 euros , c'était en avril 2013, j'avais reçu des lettres de relances et plus rien, et il y a un mois ils m'ont renvoyé une lettre de relance et délai de paiement , j'ai encore reçu une lettre pour payer avant le 8 mai sinon recours au tribunal, ils peuvent vraiment avoir recours au tribunal pour une somme de 78 euros ??rnrnSinon mon autre cas était que je devais une somme de 90 euros pour une conversation téléphonique de voyance et sa fait un an aussi, j'ai reçu des lettres de relance il y a un mois donc les 2 cas sa fait déjà 1 an ... je ne sais pas s'ils peuvent lâcher l'affaire ou si je suis obliger de payerrnrnj'attend vos réponses,rnrnMerci

Par **moisse**, le **10/05/2015** à **11:37**

Bonjour,rn[citation]ils peuvent vraiment avoir recours au tribunal pour une somme de 78 euros ?? rn[/citation]rnOui.rnJ'en connais un (moi) qui a attaqué une très très très grande banque pour 18 euros.rn[citation] je ne sais pas s'ils peuvent lâcher l'affaire [/citation]rnMoi non plus.rnJe vais consulter une boule de cristal pour lire l'avenir.rnSi vous devez cet argent, et que vous avez affaire à un adversaire un peu pugnace, la petite somme sera mise en recouvrement et fera des petits pains avec les frais de poursuite (du genre 90 euros de dette et 2500 euros de frais).

Par **pat76**, le **13/05/2015** à **17:11**

BonjourrrrrnVous avez signé un contrat avec les voyants?